

Annexe au rapport

Opération	01P035O001 - Ressources non affectées
AP/EPCP	01P035E172 - EPFS-D-Comptabilité et marchés

Libellé du Type d'aide CONGRES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réelles ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01652-01	32478 - FEDERATION NATIONALE DES FRANCAS	10 - 14 RUE TOLAIN	75980 PARIS CEDEX 20	pour l'organisation du congrès "La Convention Ensemble pour l'éducation", du 20 au 23 décembre 2019	1 110 200,00	25 000,00	10 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers				1	Montant	10 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS_EDUCATIFS

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 00686-01	511 - CANOPE CRDP DE L ACADEMIE DE DIJON	3 AVENUE ALAIN SAVARY	21013 DIJON CEDEX	pour l'organisation du salon "Bien dans ma tête, bien avec les autres - Approches éducatives et personnelles"	3 890,00	2 000,00	500,00	Ces aides financières seront mandatées selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2019 - 01577-01	26550 - CEMEA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	18 RUE DE COLOGNE	25013 BESANCON CEDEX	pour l'accompagnement culturel autour du cinéma à la Minoterie, le 6 novembre 2019	2 200,00	600,00	600,00	
2019 - 01579-01	29348 - UNITED SCHOOLS	1 AVENUE DU LAC	21000 DIJON	pour le développement de la plateforme auprès de l'élémentaire et du péri-extrascolaire	37 600,00	5 000,00	1 500,00	
2019 - 01580-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour les journées de l'Expérimentarium "Nomades" et la Nuit des Chercheurs	16 000,00	6 000,00	6 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 3 à la convention de partenariat "Universités" sera devenu exécutoire.
2019 - 01604-01	16588 - COMPAGNIE NOVA	35 RUE DEVOSGES	21000 DIJON	pour la présentation du spectacle "Tartaruga" sur les temps périscolaires et extrascolaires	2 030,00	2 000,00	1 800,00	Ces aides financières seront mandatées selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2019 - 01617-01	4518 - LA VAPEUR	42 AVENUE DE STALINGRAD	21000 DIJON	pour la présentation d'un spectacle jeune public sur le temps périscolaire	3 600,00	3 000,00	3 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	6		Montant	13 400,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'alde INVES_SPORT

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E05 - EPIS-D-Soutien financier secteur sportif

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 00816-01	327 - ASSOCIATION SPORTIVE FENRIS FOOTBALL AMERICAIN ET FLAG	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE U4	21000 DIJON	pour l'acquisition d'un minibus neuf places	26 575,00	8 000,00	4 500,00	Ces aides financières seront mandatées sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.
2019 - 00861-01	409 - PREMIERE COMPAGNIE D ARC DE DIJON	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	pour l'acquisition et le renouvellement d'équipements sportifs	2 520,00	1 500,00	1 100,00	
2019 - 00893-01	49 - ASPTT DIJON	24 RUE FRANCOIS MITTERRAND CENTRE SPORTIF DU GRAND DIJON	21850 ST APOLLINAIRE	pour l'acquisition d'équipements sportifs destinés à la section canoë-kayak	28 173,00	7 500,00	7 500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens n° 18-119 du 25 janvier 2018 sera devenu exécutoire et sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.
2019 - 01669-01	312 - TENNIS CLUB DIJONNAIS	19 BOULEVARD VOLTAIRE	21000 DIJON	pour la réalisation de deux courts de Padel couverts	360 000,00	60 000,00	60 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs et de moyens n° 17-056 du 11 janvier 2017 sera devenu exécutoire et sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	73 100,00	

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D-Soutien financier secteur sportif

Libellé du Type d'aide FONCT_SPORT

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 00898-01	25 - ALLIANCE DIJON NATATION	2 COURS DU PARC PISCINE DU CARROUSEL	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 y compris l'organisation de manifestations récurrentes (complément)	606 000,00	65 000,00	5 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens n° 19-112 du 7 mars 2019 sera devenu exécutoire.
2019 - 01573-01	16513 - HALTEROPHILIE MUSCULATION DIJON BOURGOGNE 21	19 RUE PIERRE DE COUBERTIN	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 y compris l'organisation de manifestations récurrentes (complément)	55 630,00	7 000,00	2 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2019 - 01596-01	538 - ALLIANCE JUDO BESANCON DIJON 21 25	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 y compris l'organisation de manifestations récurrentes (complément)	237 600,00	8 000,00	4 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens n° 18-113 du 5 février 2018 sera devenu exécutoire.
2019 - 01599-01	309 - DA DIJON 21	16 BOULEVARD ROBERT SCHUMAN SALLE DES LENTILLERES	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 y compris l'organisation de manifestations récurrentes (complément)	110 963,00	9 500,00	4 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens n° 18-062 du 19 janvier 2018 sera devenu exécutoire.
2019 - 01600-01	502 - JEUNES DIJON FOOT 21	6 RUE DE SAVERNE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 y compris l'organisation de manifestations récurrentes (complément)	116 598,00	10 000,00	5 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens n° 19-003 du 4 janvier 2019 sera devenu exécutoire.
2019 - 01615-01	25 - ALLIANCE DIJON NATATION	2 COURS DU PARC PISCINE DU CARROUSEL	21000 DIJON	pour la location des lignes d'eau du bassin olympique de Dijon Métropole, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 (solde)	16 500,00	16 500,00	16 500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention d'objectifs et de moyens n° 19-112 du 7 mars 2019.
2019 - 01622-01	3685 - ASS DIJONNAISE DU BOULODROME COUVERT	17 RUE LEON MAURIS	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019	57 082,35	9 500,00	9 350,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	7		Montant	45 850,00	

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide INVES_SOCIAL

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E22 - EPIS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01578-01	31991 - SECOURISTES SANS FRONTIERES MEDIAL TEAM	1 BOULEVARD CHANOINE KIR CH LA CHARTREUSE	21000 DIJON	pour l'acquisition de divers matériels	75 400,00	10 000,00	10 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	10 000,00	

Cette aide financière sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide FONCT_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 00888-01	218 - SOCIETE POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX DE BOURGOGNE ET DE FRANCHE COMTE	5 RUE DJANGO REINHARDT SPA DES CAILLOUX	21027 DIJON CEDEX	subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2019	369 600,00	3 500,00	3 500,00	Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2019 - 01541-01	18334 - UNION DEPARTEMENTALE PERSONNELS ET RETRAITES GENDARMERIE COTE D OR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE VV9	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019	6 770,00	1 000,00	500,00	
2019 - 01568-01	283 - CESAM	24 AVENUE DE STALINGRAD	21065 DIJON CEDEX	pour l'animation du relais des aidants de proximité (année 2019)	3 995 000,00	12 000,00	5 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la convention relative au financement d'une association sera devenue exécutoire.
2019 - 01574-01	22684 - CROIX ROUGE FRANCAISE PENSION HENRY DUNANT	8 RUE DES RIBOTTEES	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 destinée à la pension de famille	375 971,00	5 000,00	5 000,00	Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2019 - 01581-01	325 - EPI SOURIRE	4 PLACE JACQUES PREVERT	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 (complément)	463 800,00	20 000,00	9 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	5		Montant	23 000,00	

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 00828-01	23160 - FEDERATION NATIONALE ACCIDENTES TRAVAIL HANDICAPE SECTION DE DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE G8	21000 DIJON	pour l'ouverture d'infos café	14 387,00	1 200,00	300,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2019 - 01226-01	283 - CESAM	24 AVENUE DE STALINGRAD	21065 DIJON CEDEX	subvention complémentaire pour les ateliers socio-linguistiques hors QPV (année 2019)	66 300,00	13 000,00	13 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la convention relative au financement d'une association sera devenue exécutoire.
2019 - 01570-01	475 - LES RESTAURANTS RELAIS DU COEUR DE COTE D OR	9 IMPASSE DE REGGIO	21000 DIJON	pour l'organisation d'un concert dans le cadre de son 35ème anniversaire, le 17 novembre 2019	11 000,00	1 500,00	1 500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la convention relative au financement d'une association sera devenue exécutoire.
2019 - 01585-01	32171 - AVEC LA DEUCHE ROSE	1 RUE DE CHAMPOIRON	21490 ST JULIEN	pour l'organisation d'une exposition photo, dans le cadre d'Octobre Rose	7 100,00	1 000,00	1 000,00	Ces aides financières seront mandatées selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2019 - 01587-01	282 - ASSOCIATION NATIONALE POUR LES ENFANTS INTELLECTUELLEMENT PRECOCES	8 RUE DU PONT DE FER MAISON DE QUARTIER DES AUBEPINS	71100 CHALON SUR SAONE	pour l'organisation d'un café des parents et d'une activité de découverte de la langue et culture chinoise, le 17 novembre 2019	280,00	100,00	100,00	
2019 - 01605-01	78 - SOCIETE DIJONNAISE DE L ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL SDAT	5 BIS RUE DE LA MANUTENTION	21000 DIJON	dans le cadre du dispositif "Equipe Mutualisée Acodege Sdat" (EMAS)	150 000,00	19 500,00	19 500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la convention cadre 2019-2020 définissant les modalités d'expérimentation d'une unité d'intervention à domicile en santé mentale sera devenue exécutoire.
TOTAUX	Nombre de dossiers			6	Montant		35 400,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_SOCIAL

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de l'ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01224-01	24342 - CRIC ET CO	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE WW7	21068 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 destinée au garage solidaire (complément)	77 859,00	20 000,00	10 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	10 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la convention relative au financement d'une association sera devenue exécutoire.

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01569-01	19765 - ALTERNATIVES ECONOMIQUES	12 RUE DU CAP VERT	21800 QUETIGNY	pour l'organisation des journées de l'économie autrement, les 29 et 30 novembre 2019	170 500,00	20 000,00	16 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2019 - 01635-01	86 - SCIC L AUTRE BOUT DU MONDE	14 AVENUE JEAN JAURES	21000 DIJON	pour l'organisation d'une soirée dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire, le 29 novembre 2019	2 600,00	2 600,00	2 600,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la convention relative au financement d'une association sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	18 600,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_MJC

Opération	01P079O002 - Structures de quartiers
AP/EPCP	01P079E30 - EPFS-D-Structures de quartiers

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01666-01	25945 - ASS DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	26 BIS RUE CHATEAU LANDON	75010 PARIS	pour la conduite de l'action "Engagement des étudiants dans les quartiers populaires pour des actions de solidarité" (complément)	146 250,00	17 000,00	17 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		17 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la convention relative au financement d'une association sera devenue exécutoire.

Annexe au rapport

Opération	01P075O004 - Le Grand Déj
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative

Libellé du Type d'aide PROJETS_QUARTIERS

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01590-01	331 - ARBORESCENCE	3 RUE GUY DE MAUPASSANT	21000 DIJON	pour le prix Ville de Dijon à l'occasion du Grand Déj 2019	300,00	300,00	300,00	
2019 - 01591-01	24342 - CRIC ET CO	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE WW7	21068 DIJON CEDEX	pour le prix Ville de Dijon à l'occasion du Grand Déj 2019	300,00	300,00	300,00	
2019 - 01592-01	28486 - ENGRAINAGE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE Y8	21000 DIJON	pour le prix Ville de Dijon à l'occasion du Grand Déj 2019	300,00	300,00	300,00	
2019 - 01593-01	26365 - LA RECYCLADE	8 RUE JEAN BEGAT	21000 DIJON	pour le prix Ville de Dijon à l'occasion du Grand Déj 2019	300,00	300,00	300,00	
2019 - 01650-01	12760 - COMBACTIVE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE L4	21000 DIJON	pour le prix Ville de Dijon à l'occasion du Grand Déj 2019	300,00	300,00	300,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	5		Montant	1 500,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS_QUARTIERS

Opération	01P075O007 - Evénements associatifs Divers
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01228-01	508 - ASSOCIATION PROFESSION SPORT ANIMATION LOISIRS CULTURE 21	15 RUE DES RETISSEYS	21240 TALANT	subvention complémentaire pour l'aide à la gestion salariale des associations dijonnaises (année 2019)		5 300,00	5 300,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	5 300,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens n° 19-156 du 15 avril 2019 sera devenu exécutoire.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONC_FINANCES

Opération	01P035O001 - Ressources non affectées
AP/EPCP	01P035E172 - EPFS-D-Comptabilité et marchés

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01667-01	442 - UNION LUSO FRANCAISE EUROPEENNE	40 AVENUE DE STALINGRAD	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 (complément)	227 260,00	6 000,00	6 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	6 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Annexe au rapport

Opération	01P078O009 - Evénements Nuits d'Orient
AP/EPCP	01P078E43 - EPFS-D-Manifestations dans les quartiers

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01613-01	245 - ZUTIQUE PRODUCTIONS	2 RUE BOUTARIC	21070 DIJON CEDEX	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	23 918,00	20 000,00	20 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		20 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens n° 18-420 du 3 juillet 2018 sera devenue exécutoire.

Annexe au rapport

Opération	01P060O001 - Soutien au secteur musique
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 00217-01	29981 - ENSEMBLE ORCHESTRAL DE DIJON	15 RUE HUGUES III	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 y compris la présentation de concerts	50 715,00	5 000,00	1 000,00	
2019 - 01543-01	494 - TETE DE COLONNE DU 1ER REGIMENT DE GRENAIERS A PIED	40 RUE DE LONGVIC L ENTREPOT	21300 CHENOVE	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 (complément)	400,00	400,00	400,00	
2019 - 01545-01	438 - SOLF AMIS	41 B RUE HOCHÉ	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 y compris la présentation de concerts	890,00	500,00	250,00	
2019 - 01572-01	26068 - LA CROCH CHOEUR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE E6	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019	837,89	300,00	250,00	
2019 - 01584-01	166 - ENSEMBLE SOULIKO	14 RUE DE LA CROIX	21910 CORCELLES LES CITEAUX	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 y compris la présentation de concerts	5 595,00	2 000,00	250,00	
2019 - 01607-01	12251 - DIJCOLORG	4 BIS RUE AUGUSTE COMTE	21000 DIJON	pour l'organisation du festival de musique mécanique en 2021 (acompte)	6 075,00	20 000,00	10 800,00	
2019 - 01614-01	188 - LE CHORUM	45 RUE LAMARTINE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019	5 932,61	600,00	250,00	
2019 - 01633-01	26166 - Z EST D ORANGE	11 RUE GAGNEREAUX	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019	3 364,90	500,00	250,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	8		Montant	13 450,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P060O001 - Soutien au secteur musique
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01618-01	214 - LES AMIS DES ORGUES DE SAINT PIERRE	11 PLACE WILSON	21000 DIJON	pour la présentation d'un concert de musique ancienne, le 10 novembre 2019	2 800,00	1 600,00	350,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	350,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P060O002 - Soutien au secteur danse
API/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01575-01	136 - FM DP TRAD CULTURE	27 BOULEVARD DE LA TREMOUILLE CELLIER DE CLAIRVAUX	21025 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 y compris l'organisation de la manifestation "Amuse Trad" et la préparation Fêtes de la Vigne 2020 (complément)	128 426,68	18 000,00	10 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la convention relative au financement d'une association sera devenue exécutoire.
2019 - 01597-01	268 - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO POLONAISE WARSZAWA	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE MM8	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019	1 655,00	1 500,00	600,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2019 - 01601-01	199 - ART DANSE BOURGOGNE	41 RUE D YORK	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 (complément)	609 776,00	10 000,00	10 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la convention relative au financement d'une association sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	20 600,00	

Opération	01P060O003 - Soutien au secteur théâtre
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01602-01	58 - LA COMPAGNIE DES CONTES	8 ALLEE DES ERABLES	21121 AHUY	pour la présentation de La caveme aux histoires, du 21 au 31 décembre 2019	9 000,00	6 000,00	4 750,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers		1	Montant	4 750,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P060O004 - Soutien secteur pluridisciplinaire
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01625-01	472 - ASSOCIATION ORIGINAIRES DEPARTEMENTS D OUTRE MER ET AMIS EN BOURGOGNE	12 AVENUE GUSTAVE EIFFEL	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 (complément)	21 560,00	742,00	742,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	742,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P066O002 - Soutien Arts Plastiques Divers
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01586-01	13728 - LES AMIS DE LA PEINTURE BOURGUIGNONNE AU VINGTIEME SIECLE	1 ALLEE DES PAMPRES CHEZ MONSIEUR OLIVIER RENAUT	21121 FONTAINE LES DIJON	pour l'organisation de l'exposition "Confrontation", du 15 au 27 octobre 2019	1 800,00	1 000,00	800,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	800,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P066O003 - Soutien Cinéma et Audiovisuel - Eldorado
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01634-01	11917 - LUGANO CINEMA ELDORADO	21 RUE ALFRED DE MUSSET	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour le cinéma d'art et d'essais "L'Eldorado" au titre de l'année 2019	459 150,00	66 000,00	61 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	61 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la convention de financement sera devenue exécutoire.

Opération	01P066O004 - Soutien au secteur cinéma et audiovisuel - divers
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01623-01	27700 - CINECYCLO	1 ALLEE LUCIEN HERARD RESIDENCE ENVERS BEAUDELAIRE	21000 DIJON	pour des projections cinéma-vélo électroniquement autonomes sur le thème du développement durable	1 390,00	1 000,00	500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	500,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_ECONOMIQUE

Opération	01P090O005 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine public

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01567-01	9200 - ASS DES HALLES DE DIJON	RUE CLAUDE RAMET FROMAGERIE AU GAS NORMAND	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 destinée à la communication et à l'animation des Halles	11 500,00	11 500,00	11 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	11 500,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P090Q005 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine public

Libellé du Type d'aide PROJETS_ECONOMIQUES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01589-01	13538 - SHOP IN DIJON	6 BIS PLACE GRANGIER	21054 DIJON CEDEX	pour la gestion de la communication Web des animations des fêtes de fin d'année 2019	4 000,00	4 000,00	4 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs n° 19-145 du 10 avril 2019 sera devenu exécutoire.
2019 - 01598-01	19148 - UNION COMMERCIALE DE LA RUE DES FORGES ZONE PIETONNE	42 RUE DES FORGES	21000 DIJON	pour le renouvellement de la décoration végétale de la rue et l'organisation d'un événement en décembre	7 478,36	3 000,00	3 000,00	Ces aides financières seront mandatées selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2019 - 01608-01	25733 - ECOLES DU MONDE DE DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE LL2	21088 DIJON CEDEX 9	pour l'action "Père Noël", dans le cadre de l'animation des fêtes de fin d'année	3 000,00	3 000,00	3 000,00	
2019 - 01624-01	108 - ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS QUARTIER JEAN JACQUES ROUSSEAU	93 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	21000 DIJON	pour l'organisation d'une animation en faveur des enfants à l'occasion de Noël	2 150,00	1 500,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	4		Montant	11 500,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Opération	01P095O001 - Actions européennes et internationales
AP/EPCP	01P095E07 - EPFS-D-Actions européennes et internationales

Libellé du Type d'aide PROJETS_RI

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01576-01	31804 - ECTI	78 RUE CHAMPIONNET	75018 PARIS	pour un programme de formation en faveur des jeunes de la commune de Sokone (Sénégal)	6 544,00	2 609,00	1 500,00	
2019 - 01603-01	18293 - COLLECTIF SOLIDARITE INTERNATIONALE 21	7 RUE CHARRUE CHEZ ARTISANS DU MONDE	21000 DIJON	pour l'organisation du festival des Solidarités, du 12 novembre au 2 décembre 2019	17 510,00	5 100,00	3 750,00	
2019 - 01609-01	27700 - CINECYCLO	1 ALLEE LUCIEN HERARD RESIDENCE ENVERS BEAUDELAIRE	21000 DIJON	pour la réalisation du projet "Cinécyco Sénégal", du 13 au 28 décembre 2019	4 710,00	2 000,00	2 000,00	
2019 - 01619-01	18832 - LA TERANGA	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE T4	21068 DIJON CEDEX	pour l'exposition "Saint Louis du Sénégal et le réchauffement climatique", du 25 au 30 novembre 2019	1 500,00	500,00	500,00	
2019 - 01654-01	29980 - EDUCATION CULTURE ET TERRITOIRES	15 BOULEVARD DE LA DEFENSE	21000 DIJON	dans le cadre du partenariat entre les villes de Dijon et ChefChoauen	1 500,00	1 500,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	5		Montant	9 250,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_ECOLOGIE

Opération	01P114O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P114E12 - EPFS-D-Ecologie urbaine

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réelles ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01647-01	26365 - LA RECYCLADE	8 RUE JEAN BEGAT	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2019 destinée au développement de l'aide à la collecte	235 704,00	80 000,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	1 500,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P114O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P114E12 - EPFS-D-Ecologie urbaine

Libellé du Type d'aide PROJETS_ECOLOGIE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01595-01	331 - ARBORESCENCE	3 RUE GUY DE MAUPASSANT	21000 DIJON	pour l'accompagnement à l'émergence d'un jardin participatif sur le quartier Charmette	109 716,00	3 000,00	4 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2019 - 01612-01	245 - ZUTIQUE PRODUCTIONS	2 RUE BOUTARIC	21070 DIJON CEDEX	pour l'animation environnementale des jardins Boutaric (année 2019)	500,00	500,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens n° 18-420 du 3 juillet 2018 sera devenu exécutoire.
2019 - 01649-01	471 - CERCLE LAIQUE DIJONNAIS	3 5 RUE DES FLEURS	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "Découverte du jardinage sur sol vivant"	380,00	315,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens n° 17-009 du 2 janvier 2017 sera devenu exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	5 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Année 2019

Entre, d'une part,

La VILLE DE DIJON, représentée par Monsieur Hamid EL HASSOUNI, Adjoint délégué à la Jeunesse et à l'Enseignement supérieur, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 25 novembre 2019,

Et d'autre part,

L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV), représentée par sa Présidente, Madame Nathalie MENARD, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de police de Paris le 2 août 1991 et dont le siège est situé 26 bis rue Château Landon à Paris (75010),

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être formalisée par une convention dès lors que le montant annuel de cette subvention atteint la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer à l'AFEV une subvention complémentaire destinée à financer ses actions de solidarité et de lutte contre les inégalités dans les quartiers en difficulté.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2019.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 17 000 €.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80%, soit la somme de 13 600 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- le solde (20%), soit la somme de 3 400 €, au vu de la transmission par l'AFEV à la Direction des Finances, du bilan financier définitif de ses actions.

En cas d'excédent dégagé par l'AFEV sur les actions réalisées, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Article 5 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'AFEV s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1.

Dans le cas contraire, la Ville pourra ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
L'Adjoint délégué à la Jeunesse et à
l'Enseignement supérieur,

Pour l'ASSOCIATION DE LA FONDATION
ETUDIANTE POUR LA VILLE,
La Présidente,

Hamid EL HASSOUNI

Nathalie MENARD



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2019, lui-même représenté par Monsieur Georges MAGLICA, Adjoint délégué aux finances et aux affaires juridiques,

Et, d'autre part,

La SCIC L'autre bout du monde représentée par son Président, Monsieur Benjamin MAGNEN, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé 14 avenue Jean Jaurès à Dijon (21000),

ATTENDU QUE :

Qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer, à la SCIC L'autre bout du monde, une subvention destinée à financer l'organisation d'une soirée dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, le 29 novembre 2019.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2019.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 2 600 €.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée, par mandat administratif, selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 2 080 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 520 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la direction des Finances accompagné des justificatifs des dépenses réalisées ainsi que d'un compte-rendu qualitatif/quantitatif. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Article 5 : Condition d'utilisation de la subvention

La SCIC L'autre bout du monde s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

La SCIC L'autre bout du monde s'engage à valoriser le soutien de la Ville de Dijon en apportant un soin particulier à la mise en valeur de l'image de la commune :

- en insérant, sur l'ensemble de ses supports de communication (papier, numérique, audio, vidéo), le logo de la Ville de Dijon. Ce logo devra figurer de façon visible, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires,
- en faisant apparaître de façon visible, sur les sites de ses manifestations éventuelles, le soutien de la Ville de Dijon,
- en faisant figurer, le cas échéant, sur son site Internet et/ou sa page Facebook, le lien du site Internet de la Ville de Dijon, à savoir <https://www.dijon.fr>.

Fait à Dijon, le

Le Président
de la SCIC L'autre bout du monde
Benjamin MAGNEN

L'Adjoint délégué
aux finances et aux affaires juridiques
Georges MAGLICA



CONVENTION DE FINANCEMENT
ENTRE LA VILLE DE DIJON ET LA SARL LUGANO

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2019,

Et d'autre part,

La SARL Lugano, dont le siège social est situé 21 rue Alfred de Musset à Dijon (21), représentée par son gérant, Monsieur Matthias CHOUQUER, exploitante du cinéma « L'Eldorado », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à la SARL Lugano est destinée au fonctionnement du cinéma d'art et d'essais « L'Eldorado », au titre de l'exercice 2019.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **soixante et un mille euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

La SARL Lugano s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, la SARL Lugano s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivants la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville comme financeur de la structure.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois par mandat administratif dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

Pour la Sarl Lugano,
Le gérant,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Matthias CHOUQUER

Christine MARTIN



CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2019,

Et d'autre part,

L'Association **Art Danse en Bourgogne**, représentée par sa Présidente, Madame Andrée BONNERY, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **Art Danse en Bourgogne**, est destinée à financer le fonctionnement de l'association au titre de l'exercice 2019 (aide complémentaire).

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **dix mille euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **Art Danse en Bourgogne** s'engage à :

- produire un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme financeur de la structure.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois par mandat administratif dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

La Présidente de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Andrée BONNERY

Christine MARTIN



CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT
D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2019,

Et d'autre part,

L'Association FMDP Trad Culture, représentée par son Président, M. Charles QUENEL, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à **l'Association FMDP Trad Culture** est destinée à financer le fonctionnement de l'association au titre de l'exercice 2019 y compris l'organisation de la manifestation « Amuse Trad » et la préparation des Fêtes de la Vigne 2020 (aide complémentaire).

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **dix mille euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association FMDP Trad Culture s'engage :

- à produire un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- à citer la Ville de Dijon comme financeur de la structure et des manifestations.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois par mandat administratif dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

Le représentant de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Charles QUENEL

Christine MARTIN



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2019, lui-même représenté par Madame Françoise TENENBAUM, Adjointe déléguée à la solidarité, à la santé et aux personnes âgées,

Et, d'autre part,

L'association « Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Côte d'Or » représentée par son Président, Monsieur Jean-Denis BARROY, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé 9 impasse de Reggio à Dijon (21000),

ATTENDU QUE :

Qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer, à l'association « Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Côte d'Or », une subvention destinée à financer l'organisation d'un concert, le 17 décembre 2019.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2019.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 1 500 €.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée, par mandat administratif, selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 1 200 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 300 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la direction des Finances accompagné des justificatifs des dépenses réalisées ainsi que d'un compte-rendu qualitatif/quantitatif. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Article 5 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association « Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Côte d'Or » s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

L'association « Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Côte d'Or » s'engage à valoriser le soutien de la Ville de Dijon en apportant un soin particulier à la mise en valeur de l'image de la commune :

- en insérant, sur l'ensemble de ses supports de communication (papier, numérique, audio, vidéo), le logo de la Ville de Dijon. Ce logo devra figurer de façon visible, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires,
- en faisant apparaître de façon visible, sur les sites de ses manifestations éventuelles, le soutien de la Ville de Dijon,
- en faisant figurer, le cas échéant, sur son site Internet et/ou sa page Facebook, le lien du site Internet de la Ville de Dijon, à savoir <https://www.dijon.fr>.

Fait à Dijon, le

Le Président
de l'association « Les Restaurants du Cœur
Relais du Cœur de Côte d'Or »
Jean-Denis BARROY

L'Adjointe délégué à la solidarité,
à la santé et aux personnes âgées
Françoise TENENBAUM



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2019, lui-même représenté par Madame Françoise TENENBAUM, Adjointe déléguée à la solidarité, à la santé et aux personnes âgées,

Et, d'autre part,

Le CESAM représenté par son Président, Monsieur Michel DAVID, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé 24 avenue de Stalingrad à Dijon (21000),

ATTENDU QUE :

Qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer, au CESAM, une subvention pour l'animation du relais des aidants de proximité (année 2019) et une aide complémentaire pour les ateliers socio-linguistiques hors QPV (année 2019).

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2019.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 18 000 € et se décompose de la façon suivante :

- 5 000 € pour l'animation du relais des aidants de proximité (année 2019),
- 13 000 € pour les ateliers socio-linguistiques hors QPV (complément année 2019).

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée, par mandat administratif, selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 14 400 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 3 600 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de chaque action qui devra être transmis à la direction des Finances accompagné des justificatifs des dépenses réalisées ainsi que d'un compte-rendu qualitatif/quantitatif. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Article 5 : Condition d'utilisation de la subvention

Le CESAM s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

Le CESAM s'engage à valoriser le soutien de la Ville de Dijon en apportant un soin particulier à la mise en valeur de l'image de la commune :

- en insérant, sur l'ensemble de ses supports de communication (papier, numérique, audio, vidéo), le logo de la Ville de Dijon. Ce logo devra figurer de façon visible, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires,
- en faisant apparaître de façon visible, sur les sites de ses manifestations éventuelles, le soutien de la Ville de Dijon,
- en faisant figurer, le cas échéant, sur son site Internet et/ou sa page Facebook, le lien du site Internet de la Ville de Dijon, à savoir <https://www.dijon.fr>.

Fait à Dijon, le

Le Président
du CESAM
Michel DAVID

L'Adjointe délégué à la solidarité,
à la santé et aux personnes âgées
Françoise TENENBAUM